

# Le Centre de Ressources Autisme (CRA) de Bourgogne

par **Danielle SICHEZ**, *Conseillère technique du CREA*

## I - Historique de la création de dispositifs ou de réponses spécifiques en faveur des personnes autistes

Depuis la circulaire du 27 avril 1995<sup>1</sup> et la loi du 11 décembre 1996<sup>2</sup>, l'autisme fait l'objet d'une planification nationale et régionale. En Bourgogne, un plan d'action régional sur l'autisme approuvé en octobre 1996 pour 5 ans a été actualisé et présenté en juillet 2002 dans le cadre du comité technique régional sur l'autisme (CTRA). Dès 1996, le plan régional énonçait plusieurs priorités parmi lesquelles :

- Le développement du diagnostic précoce
- Une meilleure articulation entre les dispositifs sanitaire et médico-social.
- L'amélioration de la prise en charge des adolescents et
- L'extension des capacités d'accueil pour les adultes.

Outre le développement de places nouvelles dans le secteur médico-social surtout au bénéfice des personnes adultes, les travaux du CTR ont initié la création d'un Centre Ressources Autisme en Bourgogne. Par ailleurs, le ministère prévoyait la création de centres ressource dans chaque région.

En Bourgogne une journée d'étude a été organisée le 05 décembre 2002, avec la participation du professeur Charles Aussilloux responsable du CRA de Montpellier. Cette journée a initié une réflexion entre tous les acteurs locaux sur la mise place d'un réseau régional de réponses en matière de diagnostic et de prise en charge des personnes autistes et de leur famille. Dix ans après la première circulaire, le 08 mars 2005, une nouvelle circulaire interministérielle venait relancer la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissant du développement, sur le plan qualitatif et quantitatif.

En Bourgogne, sous la conduite de Chantal Mauerhan, la DRASS a impulsé et accompagné l'élaboration du Centre de Ressources sur l'Autisme présenté au CROSMS le 19 octobre 2004 par le CHU de Dijon promoteur du projet. Enfin, un arrêté préfectoral du 10 novembre 2005 autorise la création du Centre régional de Ressources sur l'Autisme, les financements ayant été octroyés. Le CRA est en cours d'ouverture.

<sup>1</sup> Circulaire AS/EN n° 95-12 du 27 avril 1995 relative à la prise en charge thérapeutique, pédagogique et éducative et à l'insertion sociale des enfants, adolescents et adultes atteints d'un syndrome autistique.

<sup>2</sup> Loi n° 96-1076 du 11 décembre 1996 modifiant la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales et tendant à assurer une prise en charge adaptée à l'autisme.

## II - L'organisation du Centre de Ressources Autisme de Bourgogne (CRA)<sup>3</sup>

Le CRA est un pôle ressource sur le diagnostic, l'information, la formation et la recherche sur l'autisme. Il est ordonné autour de deux dispositifs :

- **Une unité régionale** d'évaluation et de diagnostic rattachée au CHU de Dijon, chargée d'animer et de coordonner l'évaluation diagnostique et de mettre en œuvre des actions de recherche, d'aide, de soutien, de conseil et d'expertise auprès des familles et professionnels de santé.

Cette unité régionale fonctionne en unité de première intention pour les diagnostics de Côte d'Or mais elle intervient également pour procéder à des examens complémentaires à la demande d'équipes de proximité ou de l'une des unités départementales d'évaluation implantées dans la Nièvre, en Saône et Loire et dans l'Yonne. Elle articule et coordonne les équipes intervenant dans les unités départementales.

En outre, elle est chargée d'évaluer des cas complexes, nécessitant un plateau technique très spécialisé pouvant réaliser des examens techniques en neurologie, génétiques, O.R.L., I.R.M.... Elle joue un rôle de conseil auprès des équipes de CDES et COTOREP (ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle participe à l'élaboration de la formation et l'information des professionnels et conduit des recherches en lien avec l'Université.

- **Un service régional de documentation, d'information et de soutien** aux réseaux départementaux de prise en charge médico-sociale assurée par le CREAL de Bourgogne.

Ce service centralise l'information sur les besoins des personnes et sur l'offre des réponses dans les secteurs sanitaire et médico-social. Il met à la disposition des familles et des professionnels les différentes sources d'information concernant la documentation, les journées d'étude et de formation, organisées au niveau régional ou national voire international.

En concertation avec tous les acteurs notamment l'Unité régionale d'évaluation, les usagers et les familles, il réalise des plaquettes d'information et développe un site internet ; il organise également des journées d'études et de formation. Le service assure l'animation et un soutien auprès des dispositifs de prise en charge médico-sociale en faveur des personnes présentant un syndrome autistique et de leur famille.

---

<sup>3</sup> Selon le projet déposé au CROMS le 19/10/04